Quels sont les recours ouverts aux particuliers. . .

Par **Snoopynette**, le **08/05/2008** à **15:57**

Bonjours,

J'ai une dissertation à faire sur le sujet suivant: quels sont les recours ouverts aux particuliers pour faire valoir leurs droits?

I Recours directs
- recours en carence prévu par l'art. 175 al. 3 CE
- recours en annulation prévu par l'art. 173 al. 4 CE.
- recours en réparation
-recours en manquement

II Recours indirects

les recours préjudiciels
l'arret en interprétation

Je ne sais pas quoi faire comme plan. . . celui ci me semble trop simpliste (énumèrer les styles de recours ne faudait il pas plutot traité l'objet des recours possible ou...?) et désequilibré mais je bloque complétement !:/
Necissitez pas à me proposer un plan, ou à m'indiquer d'autres élements !!! merci d'avance !! !

Par **Barigaldi**, le **08/05/2008** à **17:02**

Les classer par efficacité (chance de succès) ou fréquence ne serait-il pas un peu plus original?

Ou alors par ordre chronologique si certains recours sont apparus plus tard, en expliquant leur origine et intérêt.

Par **nicomando**, le **11/05/2008** à **10:48**

Bonjour

Je trouve que la classification recours direct et indirect est pertinente.

Cependant il ne tient qu'à toi d'organiser ta disserte autour de ta problématique pour te pas avoir à les énumérer

bon courage

Par **juliette**, le **12/05/2008** à **13:19**

J'y connais pas grand chose .

Mais on m'a dit que les recours en manquement ne sont ouvert que à la commission européenne et aux Etats membres.

Par **nicomando**, le **13/05/2008** à **09:06**

Oui juliette en effet les recours en manquement ne sont ouvert qu'à la commission ou Aux Etats membres si la commission passe à coté.

Je n'avais pas bien lu le sujet de la dissert autan pour moi.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés